



Basfoliar Kelp® SL

Extraits d'algues marines solubilisés dans l'eau

Basfoliar Kelp® SL est une solution extraite de l'algue marine *Ecklonia maxima*. L'algue marine *Ecklonia maxima* est récoltée de façon écologique sur les côtes d'Afrique du sud où les conditions sont optimales pour incorporer tous les ingrédients actifs dans une concentration élevée.

Le processus de production est essentiel pour obtenir un produit de qualité.

Récolte durable et sélective des meilleures algues marines



Extraction des algues marines au moyen d'un processus de micronisation à froid (pression) afin de conserver les ingrédients naturels (de nombreux produits sur le marché subissent un processus thermique qui entraîne la décomposition des ingrédients naturels)



Standardisation unique de chaque lot pour obtenir une composition toujours identique. La standardisation fait appel à un bio-essai.



Extraits d'algues marines solubilisés dans l'eau

Produit à base de substances végétales extraites d'algues marines (extraits de l'algue marine *Ecklonia maxima*)

Azote (N) total > 0,75 %

Oxyde de potassium (K₂O) total > 0,01 %

Numéro de dérogation : EM626.CO

Poids net : 10,2 kg - Volume: 10 L



Conservateur : le produit contient un conservateur biologique, à savoir un bio-flavonoïde. Avant ouverture, le produit peut être conservé à des températures comprises entre + 5°C et + 30 °C. Après ouverture de l'emballage, utiliser le produit dans les plus brefs délais (en l'espace de quelques jours). Veuillez contrôler le pH de la solution à pulvériser et la maintenir sous un pH de 7.

Basfoliar Kelp® SL est absolument sans danger pour les plantes. Des essais démontrent qu'il exerce également une action positive sur l'enracinement, la fructification, la maturation plus homogène des fruits et sur la chlorophylle foliaire.



Avec BF Kelp



Sans BF Kelp



Avec BF Kelp



Sans BF Kelp

Miscibilités : Les mélanges en cuve avec **Basfoliar Kelp® SL** sont possibles avec pratiquement tous les produits phytosanitaires connus, à l'exception du sulfate de calcium et des produits à base de soufre ou de cuivre. Il est en tout cas recommandé de procéder au préalable à un essai de mélange avant une application à grande échelle. Le pH de la solution ne doit pas dépasser 7, sinon il convient de procéder à une acidification.

Basfoliar Kelp® SL est un produit naturel et donc biodégradable. Par conséquent, il n'y a pas de restrictions d'utilisation ; il s'agit d'un produit non toxique, sans danger pour les plantes, les animaux et les humains.

Dosage et utilisation :

Plantes/Culture	Dose	Application
Pommes de terre	1 l/tonne	Pulvériser 1 litre de produit sur 1 tonne de pommes de terre, avant la plantation
	4 l/ha	Premier traitement dès que la masse foliaire est suffisante (stade foliaire 3 -5).
	2 l/ha	2 semaines après le premier traitement.
Maïs	2 l/ha	Au stade foliaire 3-5 et répéter après environ 14 jours.
Betteraves sucrières	2 – 3 l/ha	Au stade foliaire 4 – 8, avec 200 – 300 l d'eau.
Oignons	2 l/ha	À partir du stade foliaire 5, avec 200 – 300 l d'eau.
Arbres fruitiers	4 l/ha	Au début de la floraison, avec 1000 l d'eau.
	0,4 %	2 – 3 fois tous les 14 jours.
Fruits rouges (mûres, framboises, ...)	1 %	Trempage des plants avant le repiquage.
	3 l/ha	À partir de la croissance végétative, 5 – 8 traitements toutes les 3 – 4 semaines.
Vigne	3l/ha (0,3%)	À la floraison (à la chute des pétales) À la maturation des raisins (stade 2mm + 15 jours plus tard)
Légumes	1 %	Trempage du plant ou arrosage des mottes.
	2 – 3 l/ha	Environ 2 semaines après le repiquage et répéter 1 – 2 fois toutes les 2 – 3 semaines.
Arboriculture, plantes ornementales	2 – 3 l/ha	Plants en godets : appliquer plusieurs fois dès le début de la croissance végétative tous les 14 jours.
	0,3 – 0,4 %	Plants en pleine terre : après la germination des plants, tous les 14 jours.
Traitement des arbres	1 – 3 l/arbre dans 100 l d'eau	Après la plantation ou après la germination des arbres, surtout après une période de sécheresse ou d'autres conditions stressantes.
Herbe, gazons, ...	2 – 3 l/ha	Appliquer juste après le semis.
	4 – 6 l/ha	Comme mesure de soutien, 5 fois toutes les 3 semaines.



Le produit renferme uniquement des substances qui sont conformes à l'annexe I du Règlement CE 889/2008 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique. Le produit peut être utilisé conformément au Règlement CE 834/2007.